

Des paroles...en attendant les actes

Le Vice Président s'est présenté comme une personne de la société civile engagée dans le secteur social. Il se dit favorable au débat d'idées et attaché au respect des personnes. Il a également défendu la notion de mission de service public accompagné du respect dû aux agents. Il se présente comme respectueux des organisations syndicales et tient à ce qu'il n'y ait pas confusion entre le politique et les fonctions administratives. **Il s'est engagé à rétablir le fonctionnement normal des instances CHSCT, CT et CAP.** Nous n'allons pas retranscrire tout le contenu de cette présentation. Les agents pourront dans les services lui demander des précisions puisqu'il a fait état de sa volonté d'aller assez rapidement à la rencontre des agents dans les services pour apprécier la situation. SUDCT31 dès l'annonce de cette rencontre a envoyé au Vice Président un courrier dans lequel nous avons précisé les points que l'on voulait voir abordés lors de cette première rencontre (voir Blog sud ccas toulouse). Il ne s'agissait pas pour nous de nous rendre à cette réunion les mains dans les poches. Nous avons indiqué en préambule que nous n'attendions pas des réponses précises sur tous les points posés car il n'était pas possible sur une seule réunion d'aborder correctement chaque sujet. Toutefois dans l'échange qui s'est instauré beaucoup de points ont été abordés.

Retour sur la rencontre du 9 septembre entre les organisations syndicales et le nouveau Vice Président du CCAS.

SUDCT31: Quelles sont les orientations sociales du CCAS ? Quel développement du travail social ?

Réponse de Mr Rougé Vice Président du CCAS: il y a une demande d'évolution du service proposé au public dans les secteurs de la petite enfance et de la prise en charge de la personne âgée. Il y a nécessité de moderniser les structures et de rénover certains bâtiments. Pour le secteur petite enfance la relation ccas/ville est importante. Il y a pour ce secteur des différences de service rendu dont il faudra prendre la mesure. Il a exprimé le souhait d'un rapprochement pour le secteur petite enfance Ville-CCAS-Métropole pour développer une approche commune. Pour le secteur personnes âgées, il y a un souhait de rapprochement entre la ville et le Conseil Départemental pour établir des liens

étroits. Un premier rendez-vous a été pris avec le Président du Conseil Départemental. Mr Rougé est membre du Conseil de l'APA. **L'intention du Conseil d'Administration du CCAS n'est pas de réduire le champs social du CCAS.** Toutefois le développement pose le problème du financement. Le Vice Président s'est engagé à intervenir en personne dans les discussions avec les organismes financeurs notamment avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Sur l'aspect financier, il a rappelé la volonté de mieux utiliser les ressources.

Commentaire de SUDCT31 : La réponse est un peu courte...la question portait sur le contenu du travail social et nous avons eu une réponse essentiellement sur l'aspect gestion et financier.

SUDCT31 : Quelles sont les conséquences pour le CCAS de la mise en place de la « métropolisation » avec la création possible de CIAS renforcée par la loi NOTRE qui pose de nouvelles règles en matière d'intercommunalité ?

Réponse : Le Vice Président n'envisage pas la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) dans l'immédiat. Il a présenté la nécessité de construire une pensée sociale au niveau de la métropole qui n'existe pas à ce jour avant d'envisager des moyens tels que les CIAS.

Question de SUDCT31 sur les dysfonctionnements des instances en hospitalier et en territorial.

Réponse : Le Vice Président s'est déclaré ouvert au dialogue social. Il s'engage à ce que le nombre réglementaire de séances annuelles par instances soit programmé. A savoir au minimum hors séances extraordinaires : 2 Comités Techniques (CT), 3 Comités Hygiène et Santé et Conditions de Travail (CHSCT) et 2 Commission Administratives Paritaires (CAP) en territorial. **Il s'est engagé à ce que l'administration propose un calendrier annuel des instances.** Le Vice Président a annoncé que des changements vont survenir au niveau de la composition du Conseil d'Administration du CCAS. Les présidences des instances sont pour le moment vacantes depuis la démission de Mr Alves. Les désignations devraient être prononcées au prochain conseil municipal qui doit se tenir le 16 octobre 2015. En raison du retard accumulé, le Vice Président a proposé la tenue rapide d'un CT (15 octobre) et d'un CHSCT (7 octobre). Le Vice Président demande la candidature de personnes compétentes dans chaque instance au niveau de la présidence. Le Vice Président du CCAS sera le prochain Président du CT et les deux autres présidences CHSCT et CAP seront tenues par 2 personnes différentes.

Commentaire de SUDCT31 :

Nous avons relaté les nombreux dysfonctionnements des instances et demandé que cela cesse. Les instances Comité Technique (CT), Commission Administratives Paritaires (CAP) et Comité d'Hygiène et Santé et Conditions de Travail (CHSCT) sont les lieux privilégiés du dialogue social. SUDCT31 en insistant sur la nécessité de leur bon fonctionnement ne fait que demander le minimum à l'administration qui constitue ses obligations réglementaires. Nous en avons profité pour rappeler que SUDCT31 a adressé au Président du CCAS, maire de Toulouse et Président de la métropole 2 recours indemnitaires pour préjudice moral causé à notre syndicat pour non respect de la réglementation sur la tenue des instances à quelques mois d'intervalles. Il n'y a pas eu de réponse à ces 2 recours. SUDCT31 a informé le Vice Président que SUDCT31 engage une nouvelle demande de recours dans lequel nous allons compiler les entraves les plus remarquables (nous avons le choix). En cas de non réponse ou de réponse insuffisante nous nous laisserons toute latitude pour porter ce dossier au Tribunal Administratif. **Les notions de compétence et de pluralité des représentants de l'administration dans les instances portée par le Vice Président font écho à la demande que nous avons formulée (voir SUD-INFO septembre 2015).**

Question de SUDCT31 sur les problèmes de fonctionnement de la Direction du CCAS à laquelle nous avons associé la question des niveaux de responsabilité des représentants de l'administration et du Conseil d'Administration du CCAS.

Réponse : La direction du CCAS affirme avoir conscience du manque de lisibilité des niveaux de responsabilité et reconnaît l'importance de cette question. **Elle propose de préciser par écrit dans une note les responsabilités des directions des établissements hospitaliers et des directions de**

service du CCAS. La direction du CCAS en la personne de Mme Sarre s'est engagée à produire cette note avant le 1^{er} janvier 2016.

Commentaire de SUDCT31 : Cette question est importante car on assiste depuis de nombreuses années à une partie de ping-pong entre direction générale et directions d'établissements qui se renvoient la balle en permanence. **Ce flou au niveau de la responsabilité permet l'inaction notamment au niveau de la gestion des établissements et de la prévention des risques.** Plutôt qu'une note nous préférierions que cette définition des niveaux de responsabilité fasse

l'objet d'une délibération de la collectivité. **SUDCT31 a été entendu sur le manque de présence de la Directrice du CCAS au CCAS. Mme Sarre s'est engagée à être plus présente au CCAS.**

Il faut rappeler que seules 3 personnes ont la possibilité de signer des actes pour la collectivité : le Maire de Toulouse Président du CCAS, par délégation le Vice Président et subdélégation la Directrice du CCAS. Ceci confirme que le poste de Secrétaire Général n'est pas un poste de décision et explique en partie la lenteur des actes.

Question de SUDCT31 sur la gestion des contractuels et plus particulièrement des contractuels de longue durée.

Sudct31 a fait un petit rappel sur l'action des agents du CCAS, de la Ville et de la Métropole de novembre 2014 et la non tenue des engagements de la direction du CCAS formulés à cette occasion. Nous avons appris, il aura fallu attendre cette réunion, que le CCAS a procédé en 2015 à 9 recrutements en titre IV et 16 en titre III. Reste à savoir où ? Nous avons à nouveau demandé que la liste des postes vacants par service soit communiquée aux organisations syndicales. La DRH a reconnu qu'il y avait un problème de communication entre l'administration et les représentants du personnel. **Le Vice Président s'est engagé à communiquer aux représentants du personnel les informations sur les recrutements lors d'un point annuel qui se situerait en fin d'année et se répéterait chaque année.**

Le Vice Président a entendu que la problématique du recrutement des contractuels vient télescoper les besoins exprimés par les agents en matière de reclassement et de mobilité.

La proposition de créer une commission pour traiter les demandes dans la transparence et l'équité que SUDCT31 porte depuis des années a été retenue par le Vice Président à condition de définir des règles et des critères. Il propose de définir ces critères avec les représentants du personnel.

Commentaire de SUDCT31A suivre

Question de SUDCT31 sur la situation des crèches

SUDCT31 a renouvelé sa demande, faite à 2 reprises (première fois en juin 2015), d'être reçu par l'administration sur la situation des crèches (emplois, remplacements, congés). **Pas de réponse... les agents des crèches apprécieront !!!**

Le Vice Président a interrogé SUDCT31 sur le bien fondé des nombreuses alertes faites par les membres CHSCT du syndicat SUDCT31.

Cette question, sans être parano, laisse sous-entendre que ces alertes ne sont pas crédibles. Le problème venait en partie du fait que les contenus des alertes dont il a été informé étaient faux. SUDCT31 a présenté le registre des alertes à la disposition des membres du CHSCT. Il y a dans ce registre 39 alertes toutes réalisées par les membres CHSCT de SUDCT31. **Nous en avons profité pour rappeler les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques et dire que les représentants en CHSCT ne font pas des alertes pour ennuyer l'administration mais bien parce qu'il y a des risques réels pour les agents.** Nous avons invité le Vice Président à lire tous les courriers qui accompagnent ces alertes qui donnent beaucoup d'informations sur les situations rencontrées et l'état des services.

Question de SUDCT31 sur la situation des Etablissements accueillant des personnes âgées

Ne voulant pas qu'on perde du temps à discuter des groupes de travail mis en place sur la mobilité et la formation et celui à venir depuis plus d'un an sur les organisations de travail, SUDCT31 a remis en main propre le préavis de grève de juin 2014 qui récapitule les revendications des agents des Ehpad. Nous avons fait le constat que ces revendications sont toujours d'actualité et que rien n'a été fait. Nous avons alerté sur les conditions de travail difficiles dans les Ehpad et demandé à ce que des réponses soient apportées aux demandes des agents exprimées en juin 2014.

Commentaire de SUDCT31 Nous avons entendu que des pistes d'évolution sont en discussion à propos du secteur de la prise en charge de la personne âgée sur lesquels le CCAS pourrait se porter. Exemples : favoriser plutôt la prise en charge des personnes âgées à domicile (mission à laquelle pourrait participer le CCAS), au niveau de l'organisation étendre la responsabilité d'une direction à plusieurs services PA comme cela se pratique semble-t-il largement ailleurs. Au CCAS, nous ne connaissons ces situations qu'en raison d'une absence temporaire d'une direction. SUDCT31 a émis des réserves sur ce dernier point. Nous avons communiqué le texte d'une alerte CHSCT faite par SUDCT31 sur les dysfonctionnements et les risques pour la santé des agents (y compris pour la direction de service) liés à ces situations de directions à cheval sur plusieurs services. **Le Vice Président est intervenu pour préciser que ce travail d'évaluation des possibilités de supprimer des postes de direction dans les services PA est en cours.**

Question sur les moyens syndicaux

SUDCT31 demande à ce que les moyens syndicaux en terme de locaux, matériels dont PC et téléphone soient adaptés aux besoins. **Nous avons alerté l'administration sur le fait que les lieux où se trouvent les organisations syndicales ne sont pas des zones de non droit et que là comme ailleurs l'employeur a l'obligation de prévenir les risques pour les agents dans le cadre de leur activité.** **Réponse de l'administration :** Pour les locaux...il faut attendre les projets de réaménagement du site central...dont on parle depuis... depuis...on ne sait plus...tellement c'est ancien. La seule chose qui semble réalisable c'est d'obtenir une ligne téléphonique supplémentaire....**A suivre**

Union
syndicale
Solidaires